RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.C.GESTION
Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 234, Les Petites Maisons
45320 COURTEMAUX
921 813 424 RCS ORLEANS

PROCES-VERBAL DES L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JUIN 2025

Le 1 er Juin 2025 à 15h00

L'associée unique la société A.C.GESTION, au capital de 500 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, [redacted] sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

Madame Isabelle HERUBEL née THOLLY	100 parts
Total des parts détenues par les associés présents	**100 parts**

Les associés présents possédant cent parts sociales, l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame HERUBEL Isabelle, Gérante associée de la Société.

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

'Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
'Les statuts de la Société ;
'Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

La Gérante déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, la Gérante rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur I 'ordre du jour suivant :

IH

ORDRE DU JOUR

'Modification du Siège Social

'Modification des statuts concernant le Siège Social

• Questions diverses

'Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter de ce jour, du 196 Les Petites maisons 45320 Courtemaux au 234 les Petites Maisons 45320 Courtemaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 4 **SIEGE SOCIAL** des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article - Siège social

Le siège social est fixé au 234 Les Petites Maisons 45320 Courtemaux.

Le déplacement du siège social sur le territoire français peut-être décidé par la Gérance, sous réserve de ratification par l'Associé unique ou par la prochaine assemblée des Associés. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

IH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

[redacted]

Gérante et associée unique

Madame HERUBEL Isabelle

Liste des sièges sociaux

De la création au 15/11/2022 :

196 Les Petites Maisons 45320 Courtemaux

A compter du 1 er Juin 2025 :

234 Les Petites Maisons 45320 Courtemaux

Mme HERUBEL Isabelle

Gérante

